

# Les chantiers minés de la rentrée fédérale

- ▶ La majorité gouvernementale revient de vacances.
- ▶ Elle tient ce vendredi son premier conseil des ministres.
- ▶ Parmi les défis, la confection du budget et la baisse de l'impôt des sociétés.

## L'IMPÔT DES SOCIÉTÉS

Johan Van Overtveldt,  
ministre des Finances (N-VA)

### Objectif 20 %

Juste avant de prendre ses vacances, la suédoise inscrivait parmi ses priorités une réforme de l'impôt des sociétés (Isoc).

Proposée au début de l'année par le ministre des Finances, Johan Van Overtveldt (N-VA), la révision des règles fiscales s'appliquant aux entreprises avait d'abord été accueillie froidement par ses partenaires de la majorité.

Mais le Conseil supérieur des Finances (CSF), dans un rapport rendu le mois passé, apportait de l'eau au moulin de Johan Van Overtveldt : la stratégie de taux facial élevé (33,99 %), tempéré par une flopée de niches permettant de réduire le poids de l'impôt, n'est plus adaptée dans le nouvel environnement international où l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Union européenne multiplient les mesures visant à freiner l'évasion fiscale.

Jusqu'ici, les partenaires de la suédoise sont restés discrets, refusant non seulement de révéler leur objectif (à quel niveau ramener le taux d'imposition), mais tout autant de dévoiler les pistes à l'étude. On savait que le ministre des Finances y travaillait. Mais rien de plus. Cette semaine, des éléments d'une « note de travail » ont fuité dans *De Tijd*.

Johan Van Overtveldt propose que le taux d'imposition des sociétés soit progressivement ramené de 33,99 à 20 % à l'horizon 2019, voire 2020 ou 2021. La note du ministre des Finances suggère de ramener le taux à 28 % dès l'an prochain, puis à 24 % l'année suivante. Selon *De Tijd*, Johan Van Overtveldt proposerait également des mesures de soutien aux start-up (en substance : une exemption d'impôt pour les bénéfices réinvestis).

**Financer la réforme.** Question clé, compte tenu des contraintes budgétaires (et de l'exigence de « neutralité budgétaire » posée par le CD&V) : où le ministre des Finances trouve-t-il les moyens permettant de financer la baisse du taux facial de l'impôt des sociétés ? Johan Van Overtveldt évoque toute une série de pistes, puisées librement dans le rapport du CSF.

La première est la suppression des intérêts notionnels. Le Conseil supérieur des Finances avait été très clair : rien n'est envisageable si on ne supprime pas cette déduction pour capital à risque. Mais cela ne suffit pas. Passeraient donc également à la trappe la déduction pour investissement (mise en œuvre dans les années 80, elle a été progressivement limitée dans les années 90), le régime des « excess profit rulings », et la déduction des libéralités, qui permet aux sociétés de déduire des dons à des institutions agréées.

Par ailleurs, certaines possibilités de déduction seraient limitées, notamment pour les frais de restaurant, de réception et de cadeaux d'affaires. Il en irait de même pour la déductibilité des intérêts (comme l'exige une proposition de directive européenne déposée au début de l'année).

Selon cette « note de travail », le précompte mobilier serait progressivement relevé, de 27 à 30 %.

Ces mesures compensent-elles la baisse du taux facial à 20 % ? Le rapport du CSF avait répondu à la question en juillet : c'est non. Il faut rappeler que la CSF suggérait un relèvement bien plus marqué du précompte mobilier (à 38 % !) et jugeait, malgré cela, que les différentes mesures évoquées ci-dessus ne permettraient pas de compenser le coût budgétaire d'une réduction du taux à 20 %... sauf à compter sur des effets retour très aléatoires dans un contexte où la

concurrence fiscale reste vive et pourrait même s'accroître.

Il y a donc encore pas mal de travail pour finaliser une réforme de l'impôt des sociétés. Selon nos informations, l'agenda est le suivant. La semaine prochaine, Johan Van Overtveldt présentera à ses collègues plusieurs variantes dans une « note de négociation » - ce qu'a confirmé le cabinet des Finances. D'ici octobre, le gouvernement espère s'entendre sur les grandes lignes d'une réforme que le ministre des Finances testera auprès des entreprises durant les mois suivants.

DOMINIQUE BERNS ET DIRK VANOVERBEKE

**DANS LA MAJORITÉ****Le financement au cœur des questions**

Dans les QG des partis de la majorité, les commentaires sur la note sont d'autant plus prudents qu'elle est muette sur le financement de la baisse des taux de l'impôt des sociétés.

**MR.** Les libéraux francophones sont, sans surprise, comme leurs alliés de la coalition, en faveur d'une baisse de l'impôt des sociétés, mais ne se sont pas forgé une religion sur la manière de la financer. « Nous n'avons aucun tabou sur l'ampleur de la diminution des taux de l'Isoc. 20 ou 25 % ? Cela dépendra des discussions très techniques qui s'annoncent sur le financement de cette baisse du taux de l'Isoc. Pas question pour nous de diminuer le taux de l'Isoc d'un côté, en augmentant certains impôts de l'autre »,

souligne-t-on au QG du MR. A cet égard, l'idée inscrite dans la note d'une hausse de la taxe sur les dividendes suscite beaucoup d'inquiétude chez les épargnants et pose question dans les rangs des bleus francophones.

**VLD.** Les libéraux flamands restent d'autant plus circonspects que cette note est qualifiée de brouillon par le ministre des Finances lui-même. « Celui qui veut diminuer les impôts sait qu'il pourra toujours compter sur l'appui des libéraux. Nous estimons toutefois que ce sont surtout les petites et les moyennes entreprises qui ont besoin d'oxygène supplémentaire. Pour le moment, nous ne nous prononçons pas davantage sur le fond. C'est un débat qui doit d'abord être mené, et surtout chiffré, au sein du gouvernement. »

**N-VA.** Au cabinet du ministre (N-VA) des Finances, on souligne : « Nous avons beaucoup travaillé sur ce dossier avec les experts et d'autres

cabinets. Il ne s'agit que d'une piste parmi d'autres. D'autres mesures sont envisageables. Il est trop tôt pour lancer des plans sur la comète avant même de s'accorder sur le financement de ces mesures. S'il n'y a pas d'accord au sein du gouvernement sur la manière de financer cette diminution du taux de l'Isoc de 33,99 % à 20 % d'ici 2020, il faudra bien trouver d'autres alternatives. »

**CD&V.** On connaît la ligne du vice-Premier Kris Peeters : « La réforme de l'Isoc doit être une opération budgétairement neutre sur le plan budgétaire. Elle doit aussi renforcer l'équité fiscale entre les PME et les multinationales et, plus encore, entre l'impôt des sociétés et l'impôt des personnes physiques. En outre, la réforme doit contribuer à une fiscalité équitable, à la création d'emplois et à la croissance économique. Cela doit être l'ambition de toute la discussion. »

D.V.

# LE BUDGET

**Sophie Wilmès,  
ministre  
du Budget  
(MR)**

**A la recherche de 2,4 milliards**

Les travaux budgétaires ont déjà repris, en groupes de travail. L'enjeu n'est pas mince : la suédoise doit trouver 2,4 milliards pour maintenir le budget 2017 dans les clous, dont 1,3 milliard dès cette année pour corriger le dérapage des comptes 2016. En cause : des recettes fiscales moins élevées qu'attendu et des transferts plus importants vers les Régions. L'effort avait été chiffré à la mi-juillet par le comité de monitoring qui réunit les patrons des administrations fédérales. Mais le gouvernement Michel avait décidé de « sauter » le contrôle budgétaire généralement organisé juste avant les vacances parlementaires. Les ministres sont désormais au pied du mur. L'épure budgétaire 2017 doit être rentrée auprès de la Commission européenne pour la mi-octobre.

Si les négociations s'annoncent difficiles, ce ne sera pourtant qu'un

avant-goût de ce qui attend la suédoise à la fin de la législature - comprenez : dans la dernière ligne droite vers l'équilibre budgétaire « structurel » (hors mesures one-shots et impact de la conjoncture) que la Belgique s'est engagée à atteindre en 2018.

Il y a quelques mois, la Banque nationale et le Bureau du Plan ont chiffré à environ 8 milliards les mesures additionnelles nécessaires pour atteindre cet objectif. Limiter l'effort à 2,4 milliards à l'horizon 2017, c'est s'obliger à effectuer la majeure partie du chemin l'année suivante. Il faudra donc trouver un peu plus de 5 milliards en 2018. Sauf à repousser le retour à l'équilibre...

D.B.

# LA SNCB

**François Bellot,  
ministre de  
la Mobilité  
(MR)**

**Un remplaçant vite opérationnel**

Ça fait longtemps qu'il n'y a plus de rentrée « simple » aux chemins de fer belge. L'agenda du millésime 2016 est une fois de plus crucial. Ce 31 août, en théorie, le préavis de l'administrateur délégué Jo Cornu prendra fin. Le gouvernement a pris beaucoup de temps pour lancer la

procédure de recrutement qui doit assurer son remplacement. Il devrait intervenir dans le courant du mois de septembre, Jo Cornu assurant jusque-là, en théorie toujours, la continuité du service public. On sait qu'une partie du gouvernement voudrait profiter de la procédure de nomination du nouveau patron de la SNCB pour annuler la limitation salariale liée à la fonction (290.000 euros par an), ce qui pourrait retarder/compliquer le choix du successeur.

Il est pourtant urgent qu'il y ait un vrai chef chez l'opérateur ferroviaire. Depuis qu'il a officialisé son départ, Jo Cornu a, en effet, perdu une part de son autorité puisque ce n'est plus lui qui achèvera les gros dossiers en cours. Ils définiront la Bible du chemin de fer national pour les années à venir. Il y a d'abord le contrat de gestion qui va définir les moyens annuels que l'État va accorder à la SNCB, les performances qui sont attendues en échange (ponctualité, nombre de trains, horaires...) ou les tarifs qui pourront être appliqués aux différents voyageurs. Le successeur de Jo Cornu devra également négocier la liste des investissements ferroviaires prioritaires jusqu'en 2019, du côté opérationnel et des infrastructures, qu'il faudra donc se partager/disputer avec Infrabel. Il aura donc intérêt à vite très bien connaître les dossiers.

E.R.

# LA SÉCURITÉ

**Jan Jambon,  
ministre de  
l'Intérieur  
(N-VA)**

## Le « Patriot Act » en débat

Le président de la N-VA, Bart De Wever, a annoncé cet été le dépôt, à la rentrée, de propositions de renforcement de la sécurité. Il les a comparées à un « Patriot Act », du nom de ces mesures prises par les Etats-Unis au lendemain du 11-Sep-

tembre. Bart De Wever a notamment évoqué la possibilité d'incarcérer les combattants revenus de Syrie, de contrôler le financement des mosquées, ou encore de sanctionner les personnes qui marqueraient publiquement leur soutien à Daesh. Autre volet de ces propositions : la « gouvernance armée », en permettant les arrestations de personnes suspectées de préparer un attentat.

Dans un premier temps, la proposition pouvait aller jusqu'à donner un pouvoir discrétionnaire au bourgmestre, mais Bart De Wever a précisé cette semaine qu'il n'entendait pas que

le mayeur se substitue au judiciaire. Le « Patriot Act » prévoirait aussi les fermetures préventives de lieux suspectés d'abriter des activités illégales, comme les prêches incitant à la haine. Mais les autres partis de la majorité se sont montrés très prudents, y compris le ministre de l'Intérieur, Jan Jambon (N-VA). Il estime qu'il faut d'abord évaluer les mesures de sécurité qui ont déjà été prises, puis envisager de nouvelles décisions. Mais les dossiers de sécurité animeront plus que probablement aussi la rentrée du gouvernement fédéral.

B.DY

# LE SOCIAL

**Kris Peeters,  
ministre  
de l'Emploi, de  
l'Economie et des  
Consommateurs  
(CD&V)**

## Salaires et temps de travail : bras de fer en vue

La fiscalité est certainement le dossier le plus lourd de cette rentrée fédérale et, pourtant, les questions sociales pèseront également très lourd. Le vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, Kris Peeters (CD&V), souhaite en effet faire advenir deux réformes importantes avant l'automne. La première concerne la flexibilité du temps de travail. Actuellement, la semaine de travail est fixée à 38 heures par semaine. Mais le gouvernement souhaite annualiser cette moyenne. Cela signifie que, certaines semaines, les salariés pourraient être appelés à travailler plus longtemps (jusqu'à 45 heures) mais qu'ils pourraient, à d'autres moments, alléger leurs semaines pour

que la moyenne reste annuellement de 45 heures.

Dès lundi, le groupe des Dix, qui réunit les patrons et les syndicats, entamera des négociations sur le sujet. Le dossier reviendra ensuite au gouvernement. C'est un dossier compliqué pour la majorité parce que les propositions de Kris Peeters, à présent soumises aux partenaires sociaux, ont été critiquées au sein même de la majorité. Fin juillet, tant la N-VA que le VLD avaient estimé que les procédures seraient tellement lourdes pour mettre en œuvre cette réglementation qu'elle ne serait *de facto* pas applicable. Le VLD estime en outre que la réforme coûterait trop cher aux entreprises, en particulier en ce qui concerne les heures supplémentaires.

A ce dossier, s'en greffe un autre, très sensible lui aussi : la réforme de la loi de 1996 sur la compétitivité. Cette loi encadre l'évolution des rémunérations en Belgique. L'objectif, c'est que les salaires ne dérapent plus vis-à-vis des grands pays voisins, l'Allemagne, les Pays-Bas et la France. Cette loi s'est avérée d'une efficacité relative ces dernières années puisque l'écart

salarial s'est creusé.

Aussi le ministre Peeters a-t-il prévu un mécanisme plus contraignant. Ainsi, les secteurs ne pourront plus négocier des hausses de salaires supérieures à celles négociées entre patrons et syndicats au niveau fédéral. Ensuite, en cas de dérapage salarial par rapport aux pays voisins, les salaires en Belgique seront automatiquement modérés, sans intervention des partenaires sociaux. Et trois : les réductions de charges sociales ne seront plus considérées comme des baisses de coût salarial pour le calcul de l'évolution des salaires. Ce projet sera lui aussi discuté lundi au sein du groupe des Dix. Dans l'interview qu'il nous accordait mercredi, Jean-François Tamellini, le leader ad interim de la FGTB, estimait que cette loi risquait de provoquer des blocages salariaux pour plusieurs années. Ces négociations se dérouleront du reste dans une ambiance sociale assez tendue : les syndicats ont d'ores et déjà annoncé une grande manifestation le 29 septembre. Et la FGTB partira en grève le 7 octobre. Les autres syndicats pourraient suivre.

B.DY